



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4878

Construction de serres de conservation - place Général Leclerc 69006 LYON - Opération n° 06016012 - Lancement des études préalables, des études de maîtrise d'oeuvre et autres prestations préalables, vote et affectation de l'autorisation de programme n° 2015-4, programme 20012

Direction de la Construction

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 1 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4878 - CONSTRUCTION DE SERRES DE CONSERVATION - PLACE GENERAL LECLERC 69006 LYON - OPERATION N° 06016012 - LANCEMENT DES ETUDES PREALABLES, DES ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE ET AUTRES PRESTATIONS PREALABLES, VOTE ET AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-4, PROGRAMME 20012 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 en date du 9 Juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Parc de la Tête d'Or : petites serres et divers travaux ».

Au sein du Parc de la Tête d'or, le Jardin botanique est un établissement d'un grand intérêt pour l'ensemble des Lyonnais, les visiteurs du monde entier et la communauté scientifique. Créé en 1796 et installé en 1857 au Parc de la Tête d'Or, il a de tous temps eu une histoire connectée à celle de la Ville : la médecine, la pharmacopée, la soie, l'horticulture, l'agriculture, la gastronomie, sans oublier l'éducation et la recherche.

Avec plus de 15 000 espèces différentes dont 1000 espèces menacées, certaines éteintes dans la nature et ne se trouvant qu'au Jardin botanique de Lyon ou dans très peu d'autres jardins, ses collections sont un patrimoine unique et inestimable et en font le premier Jardin botanique de France.

Il se déploie aujourd'hui sur environ 8 hectares. Les Grandes serres classées Monuments Historiques sont un emblème du Jardin. Les Petites serres complètent le dispositif vitré et sont indispensables au fonctionnement du jardin et des présentations.

Les Petites serres sont particulièrement dégradées et, pour des raisons de sécurité, ont été en partie fermées au public. Il a été décidé de les rénover afin de préserver à la fois les collections, mieux les faire connaître au public tout en valorisant le patrimoine architectural existant.

Préalablement à leur rénovation, il est nécessaire de construire des serres de conservation dans la zone technique du Parc de la Tête d'Or. Ces serres permettront la sauvegarde de 3 500 espèces.

Une fois cette première phase finalisée, le projet de rénovation et de mise en valeur des petites serres historiques pourra se poursuivre sur la base d'un programme qui est en cours d'élaboration.

Il s'agit aujourd'hui de lancer les études préalables, les études de maîtrise d'œuvre et autres prestations préalables à l'opération, dont l'information sur le projet, nécessaires à la construction de ces serres de conservation, pour un montant estimé à 500 000 €TTC.

Le montant global de l'opération est aujourd'hui estimé à 2 300 000 € TTC (valeur février 2018). Ces éléments seront précisés à l'issue des études de maîtrise d'œuvre à venir et vous seront soumis pour approbation à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD). Cette opération sera financée par affectation de l'autorisation de programme n°2015-4, programme n°20012.

Les marchés de prestations intellectuelles, travaux, coordination SPS, contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 Juillet 2015 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation en vigueur relative aux marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

- 1- L'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses est fixée à 500 000 €
- 2- Le lancement des études préalables, des études de maîtrise d'œuvre et autres prestations préalables de l'opération n°06012012 «Construction de serres de conservation», est approuvé. Les dépenses correspondantes seront financées par affectation de l'autorisation de programme n°2015-4, Programme n°20012.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n°2015-4, Programme n°20012, opération n°06012012, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Déjà réalisé :	23 400 €;
2019 :	180 000 €;
2020 :	200 000 €;
2021 :	96 600 €

- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY